

FICHE D'ORIENTATION PARTAGEE

Les professionnels du champ de la gérontologie sont dotés d'une fiche de liaison partagée pour les prises en charge des personnes âgées de + 60 ans du département du Nord.

Date de transmission	
-----------------------------	--

Type de contact	Sélectionner
------------------------	--------------

ORIGINE DE LA DEMANDE		PERSONNE CONCERNEE	
Nom Prénom		Nom Prénom	
Fonction		Née	
Structure		Date de Naissance ou âge	
Email		Adresse	
Tél.		CP Ville	
Fax		Tél. Domicile	

SUIVI MEDICAL ET PARAMEDICAL			
Médecin traitant		Situation Familiale	Sélectionner
Tél.		Nbre d'enfant(s) :	
Commune		Situation actuelle	Sélectionner Vit avec, préciser
Suivi Médical	<input type="checkbox"/> Effectif <input type="checkbox"/> Absent	Protection Juridique	Sélectionner Si Oui Sélectionner
Informé de la démarche	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Approuve <input type="checkbox"/> Désapprouve	Caisse(s) de retraite	
Paramédical		Aide(s) Financière(s)	Oui/Non Sélectionner Intitulé Sélectionner Autre préciser
Tél.		Animaux à domicile	
Pharmacien			
Tél.			

Proche à contacter	Sélectionner	Autre préciser	
Nom Prénom		Tél.	
Adresse complète			

AIDES (PROFESSIONNELLES ET NATURELLES) EN PLACE			
Intervenants	Coordonnées	Aide(s) apportée(s)	Fréquence

CONSENTEMENT RECUEILLI LE/...../.....	
La personne concernée accepte la transmission des informations la concernant	Sélectionner
Si non, les informations nécessaires pour faire elle-même les démarches lui ont été transmises	Sélectionner
La personne concernée est informée et favorable à l'orientation proposée	Sélectionner

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes peuvent s'opposer à l'informatisation des données les concernant. Elles ont le droit de supprimer ou rectifier ces données en adressant un courrier à l'attention des responsables juridiques des établissements concernés.

AUTONOMIE FONCTIONNELLE

- Difficulté dans les actes essentiels de la vie (se vêtir, se nourrir, se laver, se transférer...)
- Difficulté pour les actes de la vie domestique (courses, ménage...)
- Difficulté à la mobilité (à domicile, à l'extérieur)

SANTE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE

- Problème relevant du champ médical
- Chutes (risque, effectivité, phobie post-chute)
- Difficulté à avoir une alimentation adaptée
- Problème lié aux médicaments (prise, observance)
- Trouble de l'humeur
- Difficulté dans l'organisation du suivi
- Refus de soins et d'aides
- Nbre hospitalisation(s) non programmée(s) dans les derniers mois dont passages aux urgences

ASPECTS FAMILIAUX ET SOCIAUX

- Personne isolée
- Faiblesse du réseau familial ou social (absent, peu présent, dépassé, épuisé, en refus du plan d'aide, dans le déni)
- Difficulté à participer à la vie sociale
- Indice ou suspicion de négligence, maltraitance

ASPECTS ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIFS

- Difficulté à gérer son budget
- Difficulté à gérer l'administratif
- Droits non ouverts (caisse de retraite, CMU, APL...)
- Précarité financière

SECURITE INDIVIDUELLE ET ENVIRONNEMENTALE

- Précarité liée à l'habitat
- Précarité énergétique
- Difficulté à donner l'alerte (matériel, physique ou mentale)

? REGULARITE / INTENSIVITE

- Situation instable nécessitant un ajustement constant
- Plan de soins / aide / accompagnement
 - aucun
 - en échec partiel
 - en échec total

ORIENTATION

Dispositifs Gérontologiques de Proximité

Plusieurs problématiques sont cochées, vous rencontrez des difficultés à orienter appuyez-vous sur l'expertise des CLIC.

- CLIC
- Réseau de santé
- Gestion de cas

Sur prescription médicale

Pour toute orientation vers les professionnels libéraux, les consultations spécialisées, les établissements de santé (court séjour, SSR, UCC...), ESAD, SSIAD, la prescription du médecin traitant est indispensable.

- Médecin Traitant

Sans prescription médicale

- Association d'usager
- Accueil de Jour
- CCAS / Mairie
- Caisse de retraite
- Espace Ressources Cancers
- Évaluateur Médico-Social (APA, MDPH)
- Hébergement (Accueil Familial, résidence autonomie, résidence services, EHPAD)
- Hébergement Temporaire
- Mandataire Judiciaire
- Plateforme d'accompagnement et de répit
- Service à la personne
- Service Prévention Santé
- Autre, préciser

BESOINS EXPRIMES PAR LA PERSONNE, OBJECTIF DE L'ORIENTATION,
COMPLEXITE / POINT DE BLOCAGE

Les questions suivantes ont été travaillées pour vous accompagner à mieux cibler la demande des personnes. Les questions sont
> à sélectionner en fonction de la situation de la personne
> et à ne poser que si la personne n'a pas évoqué spontanément une ou plusieurs dimensions (1 à 5) de la situation.

Si l'interlocuteur est l'aidant, les questions peuvent être abordées de manière plus directe.
Toutes ces questions sont à compléter par l'observation si l'entretien est physique.

Objectif : informer la personne que l'on va investiguer un peu plus loin la demande.

Accueil

Je peux vous poser quelques questions
> Pour mieux comprendre votre demande
> Pour mieux répondre à votre situation
> Pour être sûr que j'ai bien compris

Objectif : donner la possibilité à l'interlocuteur d'évoquer ses difficultés

Éléments déclenchant

Que s'est-il passé ?
Pourquoi faites-vous cette demande ?
Vous est-il arrivé quelque chose ? Est-ce en votre qualité d'aidant ?
Si aidant : Qu'avez-vous observé dernièrement ?

En fonction des réponses aux questions précédentes, indiquer les alertes éventuelles repérées dans une ou plusieurs dimensions (1 à 5) listées ci-dessous.

Objectif : déterminer s'il y a des difficultés dans les actes de la vie quotidienne

1. Autonomie Fonctionnelle

Qu'est-ce que vous faites durant la journée ?
Y-a-t-il des choses que vous aimiez faire et vous ne pouvez plus faire ?
Vous sortez encore un peu ?
Faites-vous vos courses, votre ménage ?
Pistes d'observation : Difficulté à se déplacer, canne déambulateur...

Objectif : déterminer s'il y a une évolution particulière de l'état de santé de la personne, s'il y a un suivi médical.

2. Santé physique et psychique

Comment va la santé ? Comment allez-vous ?
Que dit votre médecin ? Comment s'appelle-t-il ?
Avez-vous l'impression d'un sentiment de tristesse ?
Avez-vous des problèmes d'appétit ?
Avez-vous chuté dans les 6 derniers mois ?
Avez-vous été hospitalisé dans les 6 derniers mois ?
Pistes d'observation : difficultés de communication notamment liées à l'audition, de verbalisation, de repérage, problème de compréhension...

Objectifs :
- déterminer l'aide existante, y compris professionnelle (demander la structure)
- repérer les difficultés éventuelles (épuisement, insuffisance d'aide, refus d'aide...)

3. Aspects familiaux et sociaux

Qui vous aide ? Pour faire quoi ? Interviennent-ils toujours ? Quel service ? A quelle fréquence ?
Pouvez-vous compter sur quelqu'un en cas de besoin ? (voisin, enfant...)
Si aidant : Comment allez-vous ? Vous arrive-t-il de perdre patience ?
Piste d'observation : liberté d'expression...

Objectif : repérer les difficultés financières, les droits non ouverts, difficultés à la gestion administrative.

4. Aspects économiques et administratifs

Bénéficiez-vous d'aides financières ?

Avez-vous des difficultés à assurer les fins de mois ?

Comment faites-vous avec vos papiers ?

Si aidant : Y-a-t-il des problèmes d'argent, remarquez-vous des difficultés et des incohérences dans la gestion des affaires administratives et budgétaires ?

Objectif : déterminer si le logement est adapté aux besoins de la personne

5. Environnement et sécurité individuelle

Habitez-vous en appartement ou en maison ?

Vous sentez-vous en sécurité chez vous ?

Pouvez-vous accéder à toutes les pièces de votre logement ?

Y-a-t-il des services à proximité (pharmacie, boulangerie, superette...)

Réponse de l'accueillant

Je vous remercie. Compte-tenu des informations que vous venez de me communiquer, je vous oriente vers le service (à personnaliser) qui est le plus adapté. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de lui transmettre vos coordonnées ainsi que les informations concernant votre situation pour qu'il vous contacte.

Les professionnels du champ de la gérontologie sont dotés d'une fiche d'orientation partagée pour les prises en charge des personnes âgées de + 60 ans du département du Nord.

OBJECTIFS ET PRESENTATION

Objectif général : Dresser la photographie de la situation des personnes dans un souci d'orientation vers la bonne ressource.

PUBLIC CONCERNE

Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans du département du Nord vivant à domicile ou dans un domicile apparenté (Résidence Autonomie - Résidence Services) nécessitant une orientation vers un dispositif ou service correspondant à ses besoins.

La fiche d'orientation partagée suit la personne durant l'ensemble de son parcours quel que soit le dispositif sollicité.

QUI LA REMPLIT ?

QUAND LA REMPLIR ?

AIDE AU REMPLISSAGE

- Les outils à votre disposition
- Au recto
- Au verso

OÙ ET COMMENT ADRESSER L'ORIENTATION ?

La fiche d'orientation partagée peut être initiée par téléphone ou par contact direct, cependant son remplissage demeure.

- La personne n'est pas favorable à la transmission des données
- La personne est favorable à la transmission des données

JE SUIS LE PROFESSIONNEL ORIENTANT

- Plusieurs orientations sont proposées pour répondre à la complexité des besoins de la personne
- L'orientation est refusée par le professionnel

JE REÇOIS LA DEMANDE D'ORIENTATION

- L'orientation correspond à mes missions et à ma zone géographique d'intervention, je suis le seul organisme sollicité
- L'orientation correspond à mes missions et à ma zone géographique d'intervention, plusieurs organismes sont sollicités
- L'orientation ne correspond pas à mes missions
- L'orientation ne correspond pas à mon secteur d'intervention

VOUS AVEZ DES INTERROGATIONS, DES DIFFICULTES ?

Le pilote MAIA se tient à votre disposition

[Axelle PARENT Pilote local MAIA - Tél. 06 78 35 76 64 - \[aparent@maia-valenciennois.fr\]\(mailto:aparent@maia-valenciennois.fr\)](mailto:aparent@maia-valenciennois.fr)

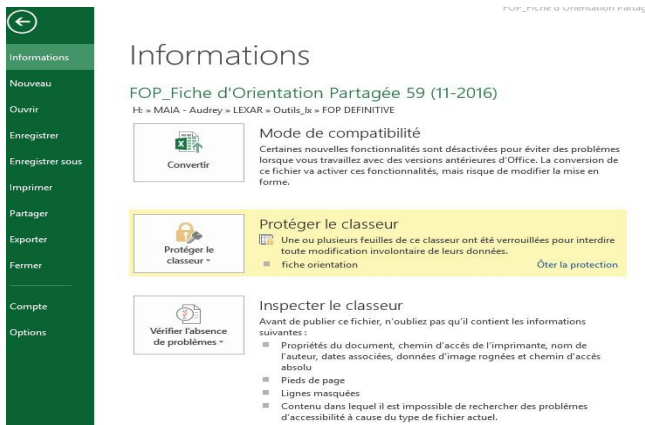
L'utilisation partagée entre les professionnels de la fiche d'Orientation Partagée dans le département du Nord facilite les démarches des personnes âgées du département du Nord et de leur entourage. Elle permet d'améliorer le parcours de santé des personnes. Merci de votre collaboration.

PROCEDURE « PROTECTION DES DONNEES DE LA FOP »

*Dans le cadre du respect du secret professionnel
Décret 2016-994 du 20 juillet 2016 (1)*

Pour protéger le document

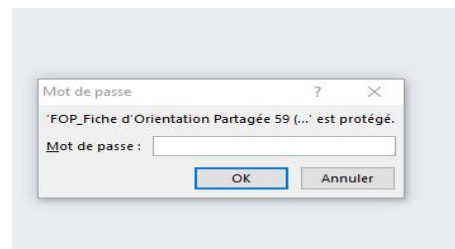
- Cliquez sur Fichier/ Informations / Protéger le classeur /Chiffrer avec mot de passe.



- Renseignez le mot de passe convenu avec le professionnel avec qui vous souhaitez partager les informations
- Cliquez sur ok.
- Le mot de passe est demandé une 2ème fois : entrez le même mot de passe.
- Le document est protégé.

Pour lever la protection du document

- A l'ouverture du document, une fenêtre s'affiche demandant le mot de passe.

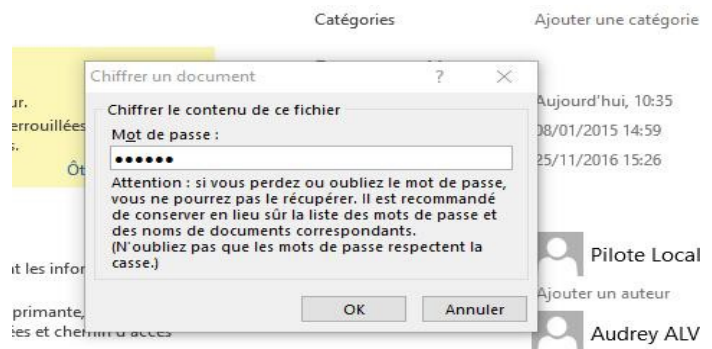


- Renseignez le mot de passe convenu avec le professionnel avec qui vous souhaitez partager les informations
- Cliquez sur ok.
- Vous pouvez avoir accès aux informations contenues dans le document.

Pour enregistrer le document en accès libre

- Cliquez sur Fichier/ Informations / Protéger le document /Chiffrer avec un mot de passe.
- Une fenêtre s'affiche avec le mot de passe inscrit.
- Supprimez ce dernier.
- Cliquez sur Ok.
- Enregistrez le document.

Aucun mot de passe ne vous sera demandé lors d'une prochaine ouverture du document.



(1) Décret 2016-994 du 20 juillet 2016 relatif aux conditions et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel.

INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PARTAGÉES, PAR CATÉGORIE DE PROFESSIONNELS ET ORGANISMES LORSQU'UNE EQUIPE DE SOINS EST CONSTITUÉE

Les professionnels participant à la prise en charge d'une même personne peuvent, en application de l'article L. 1110-4, échanger ou partager des informations relatives à la personne prise en charge dans la double limite: des seules informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention, ou au suivi médico-social et social de ladite personne; et du périmètre de leurs missions. L'article R1110-2 définit la liste détaillée des professionnels susceptibles d'échanger ou de partager des informations. (décret 2016-994 du 20 juillet 2016)

Informations partagées	Accès différencié des professionnels et organismes aux informations	
<p><u>Les caractéristiques sociales vous concernant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, situation familiale, profession antérieure et celle de votre conjoint s'il y a lieu > les informations relatives à votre protection sociale, vos prestations acquises et celles en cours de demande > les informations relatives à votre logement, à son accessibilité et à votre cadre de vie > l'identité et les coordonnées de votre entourage, de votre personne de confiance ou de votre représentant légal le cas échéant. 	<p>NIVEAU 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > les professionnels de santé qui interviennent régulièrement auprès de vous : médecin traitant, infirmier, pharmacien le cas échéant, et tout professionnel qui vous suit régulièrement > - Les professionnels de santé que vous voyez plus ponctuellement : spécialistes, ergothérapeute... 	<p>NIVEAU 2</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'assistant social qui suit votre situation > La structure proche de chez vous s'occupant de la coordination de vos professionnels, de votre information et de votre orientation
<p><u>Les noms et coordonnées de vos professionnels de santé :</u> votre médecin traitant, infirmier, pharmacien, spécialistes, kinésithérapeute...</p>		
<p><u>Les dates, durées et modalités de vos hospitalisations</u></p> <p><u>Vos besoins et les réponses apportées :</u> Education thérapeutique, prestations médicales et paramédicales complémentaires, expertise gériatrique/psychiatrique, soins palliatifs</p>		<p>Dans le respect des dispositions précédentes, votre médecin traitant ou un autre professionnel vous prenant en charge peut transmettre, sous sa responsabilité, des informations vous concernant à un autre professionnel s'il estime que ces informations sont nécessaires à votre prise en charge</p>
<p><u>Votre degré d'autonomie</u></p>		
<p><u>Toute information ou prescription nécessaire et pertinente pour améliorer ma prise en charge</u> (notamment relatives à votre hygiène de vie, à vos habitudes alimentaires ou à votre environnement de vie...)</p>		
<p><u>Votre état de santé avec les diagnostics, les principaux éléments de votre dossier</u></p>		
<p><u>Le volet soins et/ou le volet social de votre plan personnalisé de santé</u> (s'il existe) et toute autre information que votre médecin ou un autre professionnel estime nécessaire</p>		